

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION

Service Juridique

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

JEUNESSE

- Dispositif Projet'Toi

POLITIQUE DE LA VILLE

- Convention entre la Ville de Guyancourt, le Collège Paul Éluard et l'association Centre ATHÉNA -
Projet de prise en charge et d'accompagnement des élèves temporairement exclus

ADMINISTRATION

- Plan d'actions en matière d'égalité Femmes Hommes

FINANCES

- Subventions aux associations pour l'année 2024
- Tarifs municipaux et tranches de quotient pour l'année 2024
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024
- Autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP)
- Décision modificative n° 2 - Budget principal

ACHAT PUBLIC

- Approbation d'une convention relative au versement d'une indemnité compensatrice dans le cadre de l'exécution du marché de fourniture de repas à destination des écoles de la Ville.

ÉDUCATION

- Mise à jour du règlement intérieur des accueils de loisirs 2024

PERSONNEL

- Mise en place d'une nouvelle autorisation spéciale d'absence pour les agentes de la ville de Guyancourt et vœu d'inscription du congé menstruel dans la Loi
- Récapitulatif général des autorisations spéciales d'absence

- Ajustement du règlement intérieur du Compte Epargne Temps
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Réajustement du temps de travail des animateurs du Conseil Municipal des Enfants suite à la mise en place des 1 607 heures de travail
- Ajustement du temps de travail de la chargée des assemblées et des assurances
- Rapport Social Unique - Année 2022

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Convention relative à la mise en oeuvre du forfait post-stationnement avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) - Période 2024-2026

URBANISME

- Cession des pavillons sis 12 et 14 rue Jean Valjean
- Suppression de la ZAC Villaroy-Est et rétrocession à titre gratuit des voiries au profit de la commune de Guyancourt

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Extension du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) du plateau de Saclay

COMMERCE

- Tarifs des droits de terrasses pour l'année 2024

N.B : Les documents faisant l'objet d'une délibération peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, en prenant rendez-vous auprès du Service Juridique et ce, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.